

Pour ma retraite
j'ai choisi la Liberté



AMPLI-PER Liberté
*taux net de frais de gestion
pour le fonds en euros



Sélection Premium
PER Individuel
2023



AMPLI-PER LIBERTÉ
AMPLI MUTUELLE



- Un revenu supplémentaire pour votre retraite
- Une économie d'impôts possible
- La solidité financière du spécialiste de la retraite des indépendants

Plan d'épargne retraite individuel (PERIN) prenant la forme d'un **contrat d'assurance vie de groupe, à adhésion facultative**.

De type **multisupport**, les droits individuels peuvent être exprimés en euros et / ou en unités de compte.

S'agissant des unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur leur nombre, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Profitez d'un **PLAN ÉPARGNE RETRAITE** en bénéficiant :

D'un revenu sous forme de rente ou/et de capital pour votre retraite,

Au moment de votre retraite, vous pourrez bénéficier du versement d'une rente ou d'un capital, ou d'une combinaison des deux.

D'une économie d'impôts possible dès maintenant,

Vos versements réguliers ou exceptionnels peuvent être déductibles de votre revenu professionnel dans les conditions et limites fixées par les dispositions fiscales associées au contrat.

*Les sommes versées sont bloquées jusqu'à la retraite sauf cas de déblocages anticipés.

Quels sont les avantages d'un « **PER** » ?

- Un capital et/ou une rente en plus de votre régime obligatoire et complémentaire
- Des économies d'impôts possibles chaque année grâce à la déductibilité des versements, dans la limite des conditions et plafonds fixés par la loi
- Pas d'obligation de versements annuels
- Le transfert entrant sans frais de vos anciens contrats retraite (Sauf frais de sortie éventuels de votre assureur actuel)
- La possibilité d'une sortie anticipée notamment pour l'achat d'une résidence principale

Une épargne certes bloquée jusqu'à la retraite, mais le déblocage anticipé de tout ou partie des sommes est possible dans les limites fixées par la loi.

Pourquoi opter pour la « **LIBERTÉ** » ?

- 0 % de frais de dossier et 0 % de frais sur versements
- Une sélection restreinte d'unités de compte et un support 100 % en euros
- Un « effet parachute » sur le fonds euros en cas de baisse des marchés (voir page 9)
- Des frais de gestion parmi les plus bas du marché*
- Une gestion libre ou pilotée à horizon**
- Les compétences d'experts de la retraite des libéraux et des indépendants depuis 25 ans***
- Une solidité financière garantie par un ratio de solvabilité remarquable

*AMPLI-PER Liberté : simplicité et frais les plus bas pour les TNS selon toutsurmesfinances.com

**L'Assureur respecte la règle de sécurisation de l'épargne permettant de réduire progressivement les risques financiers sauf décision contraire et expresse de l'adhérent.

*** voir ampli.fr



Personnalisez votre plan avec un **SPÉCIALISTE** de la retraite des indépendants

Depuis plus de 25 ans, AMPLI conseille et accompagne les libéraux et les indépendants dans la constitution de leur épargne retraite. Une expertise qui s'exprime au travers d'une approche et des méthodes éprouvées.

Prenant la relève des contrats Madelin largement primés, AMPLI-PER Liberté bénéficie du même savoir-faire et de l'exceptionnel niveau de solvabilité d'AMPLI. Voir le détail sur ampli.fr

Constituez votre **ÉPARGNE-RETRAITE** à votre rythme

AMPLI-PER Liberté est sans conteste l'un des contrats les plus avantageux avec une redistribution maximale, sans actionnaires à rémunérer.

Vous versez chaque année les sommes que vous souhaitez quand vous le voulez :

- 0 % de frais de dossier
- 0 % de frais sur versements
- Pas de versement obligatoire annuel
- 0 % de frais de transfert de vos anciens contrats retraite
(Sauf frais éventuels de votre assureur actuel)

SÉCURISEZ cette épargne en cas de décès

2 options permettent la transmission de tout ou partie de vos droits

- La rente certaine qui assure le versement pour une durée de 5, 10 ou 15 ans
- La réversion au conjoint de 60 ou 100 % de la rente

Le choix est effectué au moment de la liquidation de vos droits et est irrévocable.
Les rentes sont fiscalisées au titre du régime des rentes viagères à titre gratuit ou des rentes viagères à titre onéreux en fonction de la situation de l'adhérent.



La liberté de profiter d'un **CADRE FISCAL** particulièrement favorable aux indépendants

Les cotisations versées, au titre des contrats de retraite PER peuvent être déductibles de votre revenu professionnel libéral, dans la limite du plafond de déductibilité indexé sur le PASS.

Exemple pour un couple de libéraux soumis à un taux marginal d'imposition de 41%, sans enfant et ne disposant pas d'autre plan de retraite supplémentaire :

	L'adhérent	Le conjoint
Revenus professionnels du couple	182 000 €	
Revenus professionnels de chacun	135 000 €	47 000 €
Versement maximum sur le PER*	27 151,20 €	5 151,20€
Réduction d'impôts 2023	-11 131,99 €	-2 111,99 €
Effort d'épargne réel	16 019,21 €	3 039,21 €
Économie totale du foyer en 2023	13 243,98 €	

*La réduction d'impôts est fonction du revenu imposable

L'effort réel d'épargne est de
19 058,42 €
génère un capital de
32 302,40 €.

Le plafond de déduction pour un professionnel pour l'année 2023 correspond au montant le plus élevé entre :

- 10 % du PASS soit 4 399 € (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale)
- (25 % des revenus professionnels) – (15 % du PASS) dans la limite de 81 385 €

Les informations sont données à caractère informatif en application de la législation fiscale en vigueur pour un résident fiscal français au 1^{er} janvier 2023. Cette législation est susceptible d'évoluer. Cet exemple de calcul n'est que l'application d'un modèle fondé sur de pures hypothèses. L'adhérent ne saurait tirer de cet exemple de calcul aucun droit contractuel.



La liberté de pilotage de votre plan en choisissant « **LA GESTION LIBRE** »

Si vous le souhaitez et vous en avez la possibilité, vous pouvez effectuer vous-même les arbitrages.

Par une procédure dématérialisée, vous pourrez librement et simplement arbitrer les fonds que vous aurez choisis.

La liberté du plan 100 % euros.

AMPLI-PER Liberté vous permet un investissement 100% euros protégeant votre épargne des aléas des marchés financiers.



Gérez votre épargne-retraite selon **VOS ENVIES**

Une gamme sélective de supports en unités de compte.

AMPLI a soigneusement sélectionné des supports adaptés aux besoins et aux objectifs des Indépendants. Si vous le souhaitez, vous pouvez ainsi librement panacher les classes d'actifs, leur zone d'exposition géographique et la nature des investissements :

- Unités de compte issues du secteur immobilier
- Unités de compte actions françaises et internationales
- Unités de compte éco-responsables
- Unités de compte obligataires

S'agissant des unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur leur nombre, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



La liberté d'esprit avec « **LA GESTION À HORIZON** » retraite

La gestion à Horizon consiste à déléguer la gestion de votre épargne à un expert dans l'optique de la liquidation à la date choisie de votre départ à la retraite ; « l'Horizon » de votre contrat.

En fonction de cette date, vos actifs seront automatiquement arbitrés vers des supports permettant de réduire progressivement le risque et ainsi de sécuriser votre épargne à l'approche de votre retraite.

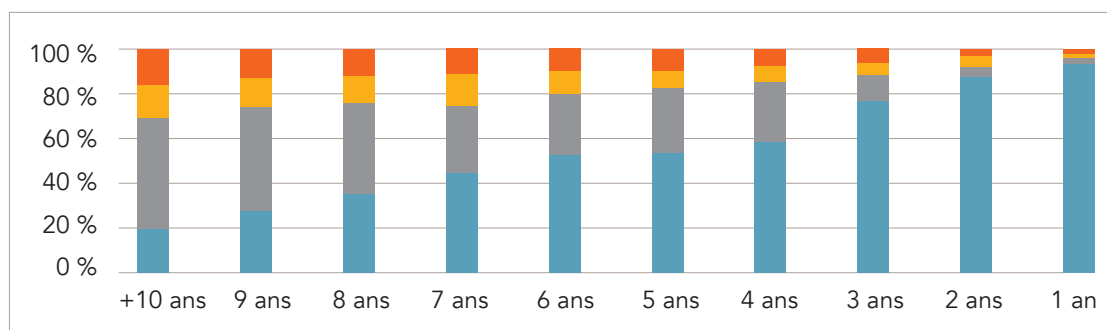
Adoptez une gestion **SUR-MESURE**

Dans le cadre de la détermination de votre « profil investisseur » issu du devoir de conseil, votre conseiller vous proposera la solution la plus adaptée à vos projets et au niveau de risque que vous acceptez.

4 profils investisseurs sont disponibles du plus **SÉCURITAIRE** au plus **RISQUÉ** :

Sécurité (100 % €), Prudent, Équilibré ou Dynamique.

Exemple de sécurisation pour un profil investisseur « dynamique » en gestion pilotée « horizon retraite » selon le nombre d'années restant avant le départ prévu à la retraite.



■ Fonds en euros
■ Fonds en Action
■ Support Immobilier
■ Autres supports

La liberté de rester actif.

Si vous décidez de retarder votre départ à la retraite, votre plan continue de suivre la règle d'arbitrage prévue par votre profil investisseur.



La liberté de choisir les **MODALITÉS** de dénouement

Pour votre départ à la retraite, vous choisirez le mode de sortie qui vous conviendra le mieux :

- Rente
- Capital
- Panachage des deux

Sortie anticipée.

Le retrait total ou partiel est possible pour l'acquisition d'une résidence principale ou dans le cas d'un « Accident de la vie ».

Le contrat AMPLI-PER Liberté n'est pas rachetable avant l'échéance sauf cas de déblocages exceptionnels prévus par la loi. Le rachat peut entraîner une imposition ainsi que des prélèvements sociaux.



Vos **REPÈRES** :

Versements :

- Minimum de versement initial ou libre : 150 €
- Minimum du versement programmé : 30 €/mois



Frais :

- **0 % de frais sur versements,**
- **frais de gestion sur l'encours**
 - support en Euros : 0,5 % de l'encours + 10 % de la performance financière « effet parachute » sur le fonds en euros
 - supports en unités de compte, de 0,4 % à 0,65 %*.
- **Frais de transfert**
 - entrant : 0 %
 - sortant : 1 % sur le PER à moins de 5 ans
- **0 % de frais sur versement de la rente** (arrérage) et le versement du capital même fractionné.

*Voir le détail sur le site ampli.fr

L'effet parachute.

Sur le fonds en euros, si la performance du fonds était négative, en plus de la garantie de l'épargne constituée, AMPLI vous garantit l'« Effet parachute » qui diffère les frais de gestion. Ainsi, votre capital ne peut se trouver érodé par ces frais.



Des rendements **REMARQUABLES***



Fonds euros
en 2022

EN 2021

2,10 %

Taux de rendement net
en 2021, hors prélèvements
sociaux et fiscaux

2,80 %**

Taux de rendement net
en 2022, hors prélèvements
sociaux et fiscaux

*Cette rémunération s'inscrit bien au-dessus de la moyenne escomptée (1,80%) pour l'année 2022 selon newsassurancespro.com

** Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs

Gestion profilée en 2022

HORIZON PRUDENT

1,20 %

*net de tous les frais
contractuels*

HORIZON ÉQUILIBRÉ

-0,40 %

*net de tous les frais
contractuels*

HORIZON DYNAMIQUE

-3,61 %

*net de tous les frais
contractuels*

Performances nettes annualisées hors prélèvements sociaux et fiscaux, calculées pour des adhérents à plus de 10 ans de la retraite. Les montants investis sur un ou plusieurs supports en unités de compte ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. Vous êtes invités à vous reporter à la notice d'information du contrat pour prendre connaissance des unités de compte de chaque profil investisseur.

Une moisson de **RÉCOMPENSES**



Sélection Premium
PER Individuel
2023



- Label d'Excellence 2020 à 2023 décernés par « Les Dossiers de l'Épargne »
- Sélection Premium 2021 à 2023 décernés par « Good Value for Money »
- Trophée du Meilleur PER 2022 décerné « Challenges et Retraite.com »
- Label PER 2023 décerné par « Ideal-Investisseur.fr »
- TOP d'OR « Prix Spécial du Jury » 2023 décerné par « toutsurmesfinances.com »



ADHEREZ A AMPLI-PER LIBERTÉ

sur *ampli.fr*
www.ampli.fr/retraite/plan-epargne-retraite

CONTACTEZ DIRECTEMENT
VOTRE CONSEILLER

01 82 28 12 12

patrimoine@ampli.fr

Une presse financière **UNANIME**

Le Blog Patrimoine

« Le PER AMPLI-PER Liberté est le premier de notre sélection à être qualifié d'excellent ! Il faut avouer que ce PER a tout pour plaire aux épargnants. Il s'agit d'un PER simple, efficace et pas cher »

« Un Excellent PER entre gestion passive et SCPI »

idéal investisseur.fr

« AMPLI-PER Liberté offre une grande souplesse de gestion, des frais parmi les plus bas du marché et la possibilité d'investir à 100% sur le fonds en euros »

investir LE JOURNAL DES FINANCES

« AMPLI-PER Liberté obtient pour la 2^{ème} année consécutive la note de A+. Il brille aussi bien par ses mandats que par son fonds en € (2,80%), au plus haut du marché »

Capital

« Produit simple mais efficace, doté d'un excellent fonds en € (le plus performant de notre sélection) et de frais de gestion annuels parmi les plus faibles du marché »

Les Echos

« Le meilleur des PER est clairement AMPLI-PER Liberté »

FranceTransactions.com Guide indépendant de l'épargne

« AMPLI Mutuelle propose Ampli-PER Liberté, le plan épargne retraite le moins cher du marché »



La liberté de **CONTACTER** AMPLI Patrimoine

01 82 28 12 12
patrimoine@ampli.fr
www.ampli.fr/contactez-nous



AMPLI Patrimoine

est une marque déposée d'AMPLI Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité.

27 Bd Berthier 75858 Paris CEDEX 17
SIRET 349 729 350 00018

Avertissement :

Les informations figurant sur ce document sont données à titre strictement indicatif et peuvent être modifiées à tout moment, en particulier celles de nature fiscale. Elles ne constituent en aucun cas, ni un conseil personnalisé, ni une proposition commerciale.

Pour obtenir un conseil correspondant à votre situation personnelle et le détail de cette offre, contactez un conseiller AMPLI Patrimoine.

AMPLI Patrimoine est une marque déposée par AMPLI Mutuelle.

Le contrat AMPLI-PER Liberté est un contrat collectif à adhésion facultative ayant pour objet la constitution d'une retraite supplémentaire liée à la cessation d'activité professionnelle assuré par AMPLI Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, SIREN 349 729 350 00018, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest, 75346 Paris CEDEX 09. Souscrit par l'Association des Adhérents d'AMPLI A.A.A, association relevant de la loi de 1901 – 27 Bd Berthier, 75858 Paris CEDEX 17. Distribué par E.A.R.D. dite « AMPLI Services », mandataire d'assurance, filiale à 100% d'AMPLI Mutuelle, SAS dont le siège social est situé 25bis Boulevard Berthier – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 404 098 741, Société enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07004101. Intermédiaire assujetti au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec le mandant. A ce titre, pour la distribution de ce contrat, le mandataire perçoit une commission de la part du mandant.